

Question orale de Mme Kattrin Jadin au ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME, de l'Agriculture et de l'Intégration sociale, sur "l'accès des PME aux marchés publics"

Kattrin Jadin (MR): Monsieur le ministre, quel plaisir de vous voir en ces fonctions. Je tiens à vous féliciter et à vous souhaiter de continuer à œuvrer aux tâches importantes que votre prédécesseur avait entamées, notamment par rapport au sujet, qui me préoccupe, de la présente question. Le 30 juin dernier, de nouvelles règles d'attribution des marchés publics sont entrées en vigueur. Elles offriront plus de chances aux PME et aux artisans locaux de déposer une offre pour un marché public.

Fruit d'une double logique européenne visant à favoriser les PME et à élargir le cadre au-delà de la seule considération du prix, les nouvelles règles obligent à scinder les gros chantiers en lots et ajoutent des clauses sociales, environnementales, de qualité des matériaux et de durabilité comme critères possibles, pour améliorer et élargir le système d'attribution.

Monsieur le ministre, mes questions à ce sujet sont les suivantes. À quels retours économiques peut-on s'attendre pour nos PME belges? Des études ont-elles déjà été réalisées par votre département en ce sens? D'aucuns avancent que ces nouvelles règles pourraient engendrer une lourdeur administrative et augmenter le risque de faillite pour certaines PME de taille réduite. J'ai pu lire cette idée dans quelques articles parus voici quelques mois. Il serait bien que vous nous donniez quelques éclaircissements à ce sujet.

Denis Ducarme, ministre: Madame Jadin, merci pour votre question. Permettez-moi de vous féliciter à mon tour pour votre nouvelle présidence de commission. C'est une commission importante et intéressante que vous aurez à présider.

De manière générale, cette nouvelle réglementation sur les marchés publics procède, au contraire, d'une volonté très concrète de favoriser l'accès des PME aux marchés publics et de diminuer un certain nombre de charges administratives, parfois insurmontables pour certaines PME de taille réduite.

J'ai la conviction que ces mesures devraient avoir un impact positif pour les PME. Afin de pouvoir mesurer cet impact, la future charte relative à l'accès des PME aux marchés publics, que vous connaissez, prévoit la mise en place d'un monitoring par le SPF Économie. Ce nouvel outil va nous permettre d'évaluer ex post l'impact de la nouvelle réglementation sur ce point précis.

La charte fixe par ailleurs une série d'objectifs dans les contrats d'administration en vue de favoriser l'accès des PME aux marchés publics. Cette charte sera appliquée à l'ensemble des PME. Cela signifie que, pour ce qui concerne ces administrations, pour ce qui concerne ces PME, les marchés seront plus ouverts qu'ils ne l'étaient auparavant. Ces deux mesures nous permettront donc, à l'avenir, d'avoir une vue précise des effets de la nouvelle réglementation.

En outre, il faut garder à l'esprit que l'ensemble de l'arsenal législatif adopté sous cette législature concernant les marchés publics contribue à faciliter et même à encourager l'accès des TPE, des PME et des indépendants aux marchés publics et ce, par un certain nombre de mécanismes.

Prenons-en un. L'allotissement sur base du principe du *divide or explain* renforce la concurrence et élargit la possibilité pour des PME et TPE spécialisées d'accéder à des marchés qui, à défaut, demeureraient la chasse gardée des grandes entreprises.

Concrètement, cela signifie que nous allons demander à ces administrations de procéder via la mise en place de lots. Quand des marchés publics, parfois extrêmement importants, sont publiés, une petite PME, une TPE ou des indépendants n'ont pas la logistique nécessaire pour affronter la charge administrative inhérente à ce type de marchés publics.

En procédant ainsi, en informant, en communiquant suffisamment à l'avance l'intention liée à l'ouverture d'un marché public, nous allons pouvoir donner du temps supplémentaire aux petites PME pour se préparer, mais aussi pour préparer un travail qui ne sera pas insurmontable dans la mesure où il s'agira de travailler non plus sur l'ensemble d'un marché public, mais sur un marché public divisé par lots.

Je peux également mentionner l'augmentation du seuil de factures acceptées à 30 000 euros ou encore le recours au système électronique qui diminue la charge administrative pour les PME qui souhaitent participer à ce marché public.

Je souhaite rassurer ceux qui, sans doute, par mégarde, auraient écrit dans tel ou tel article que cela pourrait engendrer une charge administrative supplémentaire. En effet, cela représentera plutôt une charge administrative bien moindre que ce n'était le cas auparavant avec des marchés publics importants.

J'ai confiance en ce système qui donne, enfin, l'occasion à de toutes petites entreprises d'avoir affaire à une concurrence plus loyale que ce n'était le cas avec de grosses entreprises qui souvent, compte tenu de la lourdeur administrative, faisaient, en quelque sorte, des marchés publics leur chasse gardée, même si ces termes sont un peu excessifs. En tout cas, dorénavant, la porte sera davantage ouverte aux PME et aux TPE.

Katrin Jadin (MR): Monsieur le président, monsieur le ministre, je vous remercie pour vos réponses très détaillées.

Comme vous l'avez dit, les mesures dont question font partie d'un arsenal de mesures législatives qui ont été prises depuis le début de cette législature qui visent à rendre plus accessibles les grands marchés publics aux petites et moyennes entreprises et à les encourager à y participer en rendant les moyens d'y prendre part plus attractifs. Il s'agit d'une mesure pleine de bon sens. Je ne peux donc que vous féliciter, monsieur le ministre. Quand on sait que le tissu économique est composé à 90 % de petites et moyennes entreprises, c'est évidemment un système qui doit être promu.

J'attends avec impatience l'évaluation qui en sera faite.

Monsieur le ministre, je vous souhaite beaucoup de succès.

Denis Ducarme, ministre: Madame Jadin, je tiendrai l'évaluation à votre disposition dès qu'elle sera en ma possession.

Vous êtes une des parlementaires du MR qui contrôlent le plus l'exécutif. Maintenant que je ne suis plus là, vous allez certainement devenir la première parlementaire au niveau du MR en termes de questions posées aux ministres.

L'incident est clos.

Het incident is gesloten.